

Le 25/11/2022

A l'attention de :

Monsieur le commissaire enquêteur - Projet de modification n°2 du PLU de Juvignac
Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus CS 39556
34961 Montpellier cedex 2

La création d'un collège à Juvignac et la modification du PLU qu'elle implique est une bonne nouvelle pour les habitants de Juvignac et de sa périphérie.

Toutefois l'occupation des sols, les conditions de circulation dans le quartier des Constellations et la gestion des eaux actuelle de la zone concernées par la modification du PLU, me conduisent à faire part de mes interrogations sur les conséquences de la création du collège et par voie de conséquence la modification du PLU :

- Circulations : le quartier de Constellations est devenu depuis quelques années un secteur dont la circulation aux heures de pointe (matin) est congestionné. La création du collège sur le site du quartier de Constellation va accroître fortement la circulation, déjà problématique de ce secteur.
- Le quartier de Constellation souffre déjà d'un manque de place de stationnement du fait de l'extension du quartier, de la présence de la gare de tramway et des installations sportives. La création du collège va conduire à augmenter le nombre de voitures dans le secteur et par voie conséquence réduire le nombre de places de parking, quand bien même l'aménageur prévoit un développement des « voies de circulations douces », elles ne régleront pas le problème de circulation sur l'avenue de la voie Lactée et peuvent les aggraver sans étude sérieuse de la gestion du flux de circulation dans ce secteur.
 - o → Je n'ai vu aucune mention de ces sujets dans la notice de présentation qui récapitule les incidences environnementales de la modification de PLU. Cette modification aura des incidences fortes sur les conditions de circulation du quartier et de sa périphérie avec la création d'axes secondaires dans des zones pavillonnaires en partie situées dans des impasses et qui vont recevoir une partie du flux de circulation jusque- là concentré dans l'avenue de la voie Lactée. Ceci aura des incidences sur le bruit, la qualité de l'air des habitants et également sur les émissions de gaz à effet de serre (plus de bouchons = plus de GES !) : au final et principalement sur la qualité de vie des riverains.
 - ***L'absence d'un plan de circulation associé à la modification du PLU et une évaluation des incidences du projet sur le plan de circulation, ainsi que sur le bruit et la qualité de l'air du voisinage manquent cruellement dans le dossier mis à la consultation du public.***
- La surface disponible pour la construction d'un collège destiné à accueillir 720 élèves, me semble à titre personnel faible et va s'accompagner de la construction de bâtiments de 13 m de hauteur sur un secteur limité dans le quartier à 8,5 m.
 - o De la même manière, l'impact paysager de la création d'un bâtiment de 13 m n'est pas étudié. La notice présentée dans l'enquête public indique « *une incidence sur le secteur rapproché* ». Cette évaluation ne semble pas reposer sur une étude paysagère

du projet qui mériterait d'être produite pour apprécier réellement l'importance de la modification.

- A contrario si la recommandation de ABF est suivie (« ne pas dépasser 8,5 m de hauteur pour les bâtiments ») l'objectif d'accueillir 720 élèves sera plus difficile à attendre sans rogner drastiquement sur les lieux et espaces de vie du collège ou à réduire la taille du collège **remettant en cause l'intérêt de ce projet à cet emplacement.**
- Concernant les incidences du projet sur le ruissellement et la gestion des eaux :
 - La notice indique que « *le site n'est pas situé dans une zone d'écoulement des eaux pluviales* » et indique « *l'absence d'incidences* ». L'emprise du projet de collège sera situé au droit du terrain de football qui est situé en aval hydraulique d'un secteur urbanisé (tennis, parking). Le terrain reçoit des eaux pluviales et peut se retrouver lors des fortes évènements pluvieux partiellement inondé. La création d'un collège va modifier l'occupation des sols et les écoulements des eaux de ruissellement. Par ailleurs, dans un contexte hydraulique où une partie de la commune proche de la vallée de la Mosson s'est retrouvée inondée et sinistrée lors de fortes crues observées depuis 2014. Dans ce contexte, il est surprenant que ce projet de modification ne comporte pas d'étude hydraulique pour valider le dimensionnement du volume de rétention du bassin d'eaux pluviales existant (situé au nord du projet) et préciser l'incidence des crues de la Mosson sur les enjeux en aval du site. Si cette analyse n'est pas produite lors de la modification du PLU, le projet pourra être réalisée sans les étudier, ce qui constitue un manque au regard de l'enjeu de sécurité.

La situation démographique de la commune et l'intérêt général à conduit à prévoir la création d'un collège à Juvignac à la satisfaction des habitants qui attendaient ce projet de longue date. Toutefois l'emplacement du projet et ses implications sur les conditions de circulation du quartier de Constellations, la qualité de vie de ce quartier et de sa périphérie (paysage, bruit, qualité de l'air...), implication sur la gestion des eaux pluviales conduisent à s'interroger sur l'opportunité de réaliser ce projet à cet emplacement. **Un emplacement qui cumule plusieurs inconvénients et se révèle d'une surface limitée au regard de la volonté d'y accueillir 720 élèves dans un cadre adapté pour le bien de nos enfants.**

Il est regrettable que le porteur du projet n'ait pas justifié ou mieux justifié le choix de cet emplacement pour le collège et surtout expliqué pourquoi il était meilleur que d'autres sites sur la commune (Courpouiran par exemple...). Ceci fait défaut dans la notice du projet et également à fait défaut aux citoyens de Juvignac concernés par les aménagements de leurs ville et ses implications sur sa qualité de vie .

J'espère que ces points seront traités dans votre mémoire et seront une opportunité pour le porteur du projet de répondre à ces questions afin de d'affiner le projet, sa présentation et l'étude de ces incidences, tout en expliquant les raisons qui l'ont conduit à ne pas envisager d'autres sites sur la commune pour le futur collège.

Cordialement

D. LEVENEUR

Habitant de JUVIGNAC

Le 25/11/2022